

### LE PHOTOMONTAGE N°49 : RD46 EN ARRIVANT SUR AIRVAULT

Situé sur la RD46 au nord-est de la zone de projet dans des paysages ouverts de plaine, ce point de vue permet d’appréhender les différentes variantes sur des vues relativement lointaines.

Les trois variantes s’étalent à l’arrière d’un petit boisement : de ce fait, leur partie inférieure est visuellement tronquée par la végétation arborée.

D’autres éoliennes sont visibles à l’horizon ; le parc de Maisontiers-Tessonnière, ainsi que son extension en projet, se placent en effet à la droite des différentes projections. Alors que pour les variantes 2 et 3 les deux parcs se distinguent clairement, cela est moins évident pour la variante 1 puisque son éolienne E3 est très proche du parc voisin. Ainsi, les deux parcs ne forment plus deux ensembles propres.

En matière de lisibilité du motif, les variantes 1 et 2 ne sont pas optimales ; les deux lignes les formant se dessinent mal et des éoliennes se superposent, brouillant ainsi le motif d’implantation. La variante 3 est quant à elle aisément appréhendable, son unique alignement étant régulier.

La différence de hauteur des machines entre les variantes 1 et 3 (200 m bout de pale) et la variante 2 (180 m bout de pale) n’est pas visible depuis ce point au vu de la distance et de la faible différence de hauteur (20 m).

**Ainsi, la variante 3 semble la plus acceptable s’agissant de la lisibilité de son implantation et des effets cumulatifs avec le parc de Maisontiers Tessonnière.**

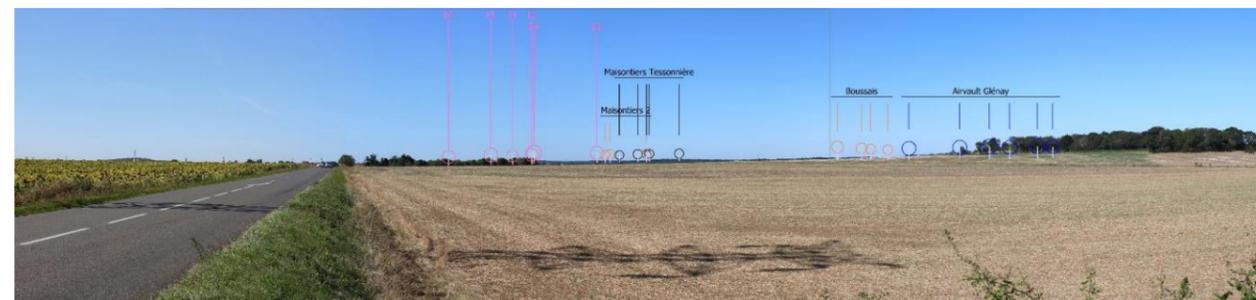


Figure 34 : La variante 1 vue depuis le point de photomontage n°49 (vue schématique couleur non-gommée)

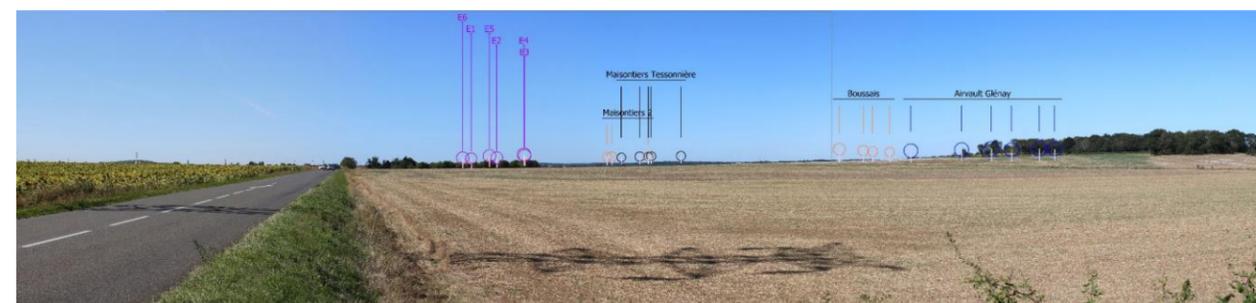


Figure 35 : La variante 2 vue depuis le point de photomontage n°49 (vue schématique couleur non-gommée)

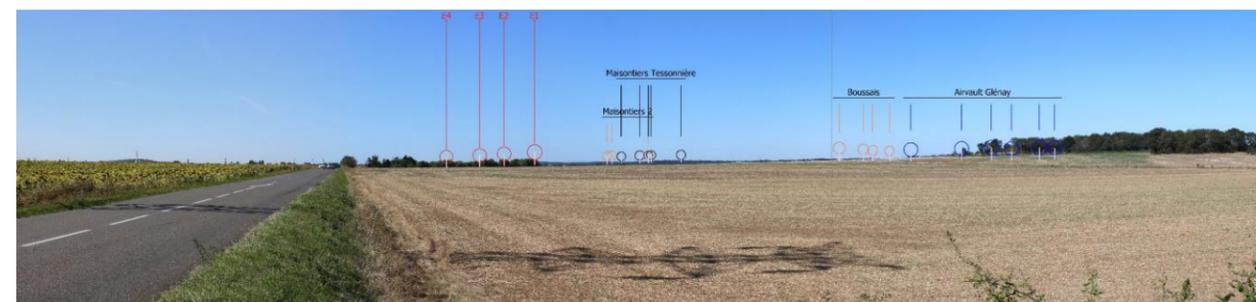


Figure 36 : La variante 3 [retenue] vue depuis le point de photomontage n°49 (vue schématique couleur non-gommée)

## VI.4. LA COMPARAISON PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE DES VARIANTES

Tableau 12 : Recommandations et comparaison des variantes

Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation	Comparaison des variantes
<p><b>Choix d'une implantation s'appuyant sur les éléments structurants du paysage et prise en compte des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales</b></p>	<p>Favoriser une implantation suivant un <b>axe nord-nord-est / sud-sud-ouest</b> en privilégiant au maximum l'organisation suivant une ou deux lignes droite parallèles en cohérence avec la vallée du Thouet, la RD938 traversant la Zone d'Implantation Potentielle et les parcs éoliens de Maisontiers-Tessonnière, Glénay et de Airvault-Glénay.</p>	<p>Les trois variantes suivent des orientations similaires nord-nord-ouest / sud-sud-est. <b>Elles répondent donc toutes à la recommandation concernant l'axe privilégié d'implantation.</b></p>
<p><b>Lisibilité du parc éolien projeté dans le paysage</b></p>	<p>Rechercher une <b>interdistance homogène</b> entre les éoliennes et une certaine <b>homogénéité des altitudes sommitales</b> des éoliennes.</p>	<p>Les photomontages produits dans le cadre de la comparaison de variantes permettent de démontrer que, d'une façon générale, la variante 3 présente des interdistances et altitudes sommitales apparentes plus homogènes que les variantes 1 et 2 puisqu'elle s'implante sur une seule ligne. Ceci est clairement visible sur les photomontages 21, 32, 40 et 49. <b>La variante 3 semble plus adaptée en ce qui concerne cette recommandation.</b></p>
<p><b>Capacité du paysage à accueillir le parc éolien projeté</b></p>	<p>Vérifier la <b>cohérence de la dimension et du positionnement des éoliennes projetées</b> par rapport aux éléments structurants du paysage, notamment depuis les <b>coteaux orientés de la vallée du Thouet</b> (concentration de lieux de vie et d'habitat, de patrimoine et d'éléments d'intérêt touristique), afin d'éviter un effet d'écrasement de la vallée.</p>	<p>Les photomontages 32, 40 et 49 permettent de vérifier si cette recommandation est respectée. Ils montrent clairement que les éoliennes de la variante 3 s'organisent de manière plus lisible depuis ces points de vue. En effet, on ne note pas d'effet de brouillage dû à la superposition d'éoliennes entre elles contrairement aux autres variantes et l'alignement des éoliennes est régulier et homogène. Elles soulignent parfaitement le coteau de la vallée du Thouet. <b>La variante 3 paraît la plus satisfaisante compte tenu de sa bonne lisibilité.</b></p>
	<p>Être vigilant sur les <b>éventuels phénomènes de rupture d'échelle</b> dans les perceptions du projet depuis les espaces de bocage proches (présence de microvallons).</p>	<p>Aucun photomontage ne permet de dire si une implantation est plus adaptée. Toutefois, une analyse cartographique permet de faire ressortir les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cas de la variante 1, deux éoliennes sont implantées à proximité du vallon accueillant le ruisseau du Marais Bodin (E3 et E6). En ce qui concerne les variantes 2 et 3, seule une éolienne est implantée à proximité de ce microvallon, mais à une distance bien plus faible pour la variante 2 (&gt; 50 m). Les phénomènes de rupture d'échelle sont donc plus probables pour les variantes 1 et 2 ;</li> <li>• Les variantes 1 et 3 proposent des éoliennes de 200 m en bout de pale ce qui signifie que les risques de surplomb sur les microvallons sont plus importants que pour la variante 2 ;</li> <li>• Les variantes 1 et 2 proposent 6 éoliennes, sur deux lignes d'implantation. Les risques de surplomb sur les microvallons sont de ce fait multipliés en comparaison à la variante 3 qui ne propose qu'une ligne de 4 machines.</li> </ul> <p><b>La variante 1 est donc la proposition répondant le moins bien à cette recommandation. La variante 3 est plus adaptée malgré la taille des éoliennes envisagées.</b></p>
	<p><b>Planter les éoliennes à l'est de la RD938</b> afin de maintenir plus d'espace de respiration pour les hameaux se situant entre la zone de projet et le parc de Maisontiers-Tessonnière.</p>	<p>Les variantes 2 et 3 suivent toutes deux cette recommandation contrairement à la variante 1 qui se place de part et d'autre de la RD938. <b>Ainsi, les variantes 2 et 3 paraissent les plus adaptées.</b></p>

Intitulé de la recommandation	Détail de la recommandation	Comparaison des variantes
<p><b>Préservation des structures végétales en place</b></p>	<p>Préserver au maximum les <b>boisements, haies et arbres isolés</b>. En cas de nécessité de replantation (mesure compensatoire), utiliser des végétaux locaux et adaptés.</p>	<p>Les 3 variantes ont été définies de façon à minimiser l'impact sur les structures végétales, en évitant l'arrachage des haies pour l'installation des éoliennes et l'aménagement des accès. Toutefois, les variantes 1 et 2 proposent le plus grand nombre de machines et impliquent donc potentiellement un plus grand impact. <b>La variante 3 propose moins de machines que les autres variantes, elle implique donc un impact potentiellement moins conséquent sur les structures végétales avec moins de piste d'accès à prévoir.</b></p>
<p><b>Minimisation de l'impact sur les Zones d'Implantation Potentielle</b></p>	<p><b>Réutiliser</b> au maximum les <b>chemins et routes existants</b> pour l'aménagement des accès.</p>	<p>Le parc éolien de Maisontiers Tessonnière se place à proximité immédiate de la zone de projet à 800 mètres à l'ouest. L'intégration du projet à ce parc est donc un point important. Il apparaît en intervisibilité avec les variantes proposées sur les photomontages 21, 36, 39, 40 et 49. On ne note pas de différence significative entre les différentes variantes, de même pour les effets cumulés avec les parcs autorisés. Toutefois, la variante 3 est pourvue de moins de machines et occupe dans l'ensemble un angle visuel horizontal plus faible que les deux autres propositions d'implantation diminuant de ce fait les risques d'encercllement ou de saturation visuelle.</p> <p><b>La variante 3 ressort comme moins impactante concernant les effets cumulés ou cumulatifs.</b></p>
<p><b>Prise en compte de la problématique des effets cumulatifs / cumulés</b></p>	<p>Analyser les <b>effets cumulatifs</b> (notamment avec les parcs éoliens existants de Maisontiers-Tessonnière et de Glénay) / <b>cumulés</b> (notamment avec les parcs éoliens autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale, notamment avec celui de Airvault-Glénay) du parc éolien projeté.</p>	<p>Le parc éolien de Maisontiers Tessonnière se place à proximité immédiate de la zone de projet à 800 mètres à l'ouest. L'intégration du projet à ce parc est donc un point important. Il apparaît en intervisibilité avec les variantes proposées sur les photomontages 21, 36, 39, 40 et 49. On ne note pas de différence significative entre les différentes variantes, de même pour les effets cumulés avec les parcs autorisés. Toutefois, la variante 3 est pourvue de moins de machines et occupe dans l'ensemble un angle visuel horizontal plus faible que les deux autres propositions d'implantation diminuant de ce fait les risques d'encercllement ou de saturation visuelle.</p> <p><b>La variante 3 ressort comme moins impactante concernant les effets cumulés ou cumulatifs.</b></p>
<p><b>CONCLUSION</b></p>	<p><b>La variante 3 constitue la proposition d'implantation la plus optimale en matière de lisibilité et d'intégration paysagère. Celle-ci respecte toutes les recommandations énoncées dans l'état initial.</b></p>	

# PARTIE 3 - LES EFFETS DU PROJET

## VII. L'ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

### VII.1. L'ANALYSE GLOBALE DE LA VISIBILITÉ DU PARC ÉOLIEN

#### VII.1.1. QUELQUES PRINCIPES POUR MIEUX COMPRENDRE LA PERCEPTION DES ÉOLIENNES

La perception visuelle que l'on peut avoir d'une éolienne varie tout d'abord en fonction de l'éloignement de l'observateur par rapport à celle-ci.

Plus on s'éloigne du parc éolien, plus la probabilité de voir l'ensemble du parc est importante. Plus on se rapproche, plus l'impact visuel est important mais il est souvent limité, par le relief ou la végétation, à la vue d'une ou deux éoliennes.

Ainsi, le projet doit définir le meilleur parti d'aménagement en fonction des caractéristiques du lieu étudié pour **contribuer à son acceptabilité et à son acceptation.**

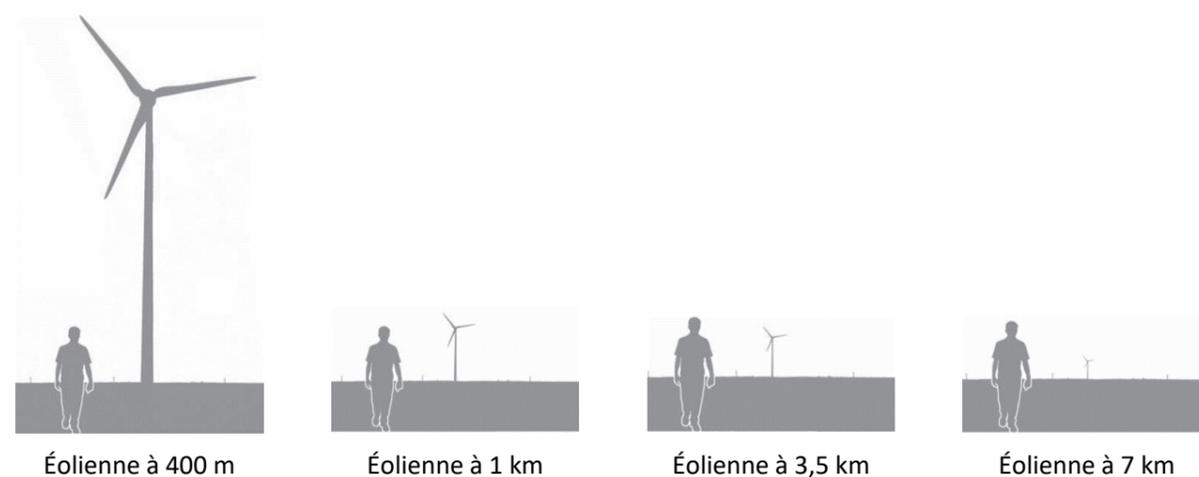


Figure 37 : Illustration de l'évolution de la perception visuelle d'une éolienne en fonction de l'éloignement de l'observateur par rapport à celle-ci (Source : Le Parc et l'éolien – Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent, Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine, 2008)

Afin d'évaluer l'impact visuel du projet, la notion de « taille apparente » peut s'avérer utile. Celle-ci correspond à la proportion « occupée » par le parc éolien dans la scène perçue par l'observateur et est illustrée par la figure ci-dessous.

#### La taille apparente

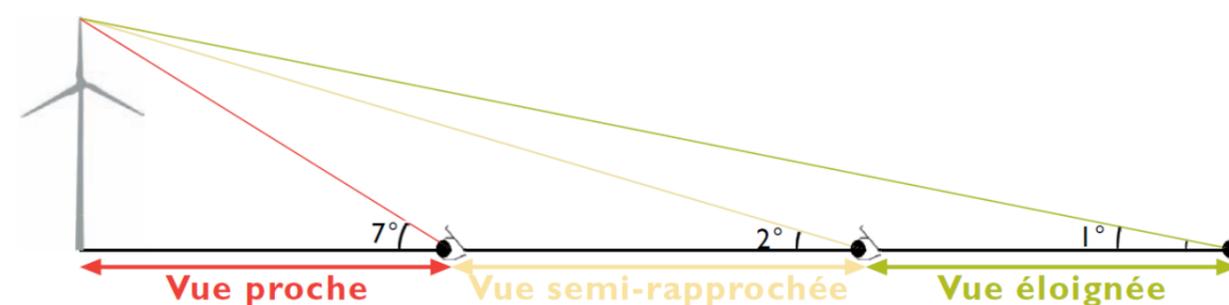


Figure 38 : La notion de « taille apparente » pour évaluer l'impact visuel du parc éolien (Source : Le Parc et l'éolien – Guide pour un développement de l'éolien raisonné et cohérent, Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine, 2008)

On distingue généralement trois classes de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle ;
- Vue semi-rapprochée ou semi-éloignée : l'objet prend une place notable dans le paysage ;
- Vue éloignée : l'objet n'est pas significatif dans le paysage.